

**DECISION MUNICIPALE**  
**N°D23-017**

1-1

**Objet** : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR ACCESSIBILITE DE DIVERS EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA VILLE DE TOURNEFEUILLE.

Marché n°23-02

**Le Maire de TOURNEFEUILLE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22-4° et L 2122-23,

**VU** la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article réservé et notamment en son 4° concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** l'article L 2123-1 du Code de la commande publique,

**VU** le règlement local des marchés publics adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2021,

**VU** la consultation par procédure adaptée concernant l'objet ci-dessus référencé,

**VU** le rapport d'analyse des offres,

**D É C I D E**

**ARTICLE UN** : de retenir le groupement : Hélène DORMIGNY (Architecte Mandataire) – MON BE pour un montant de 12 000,00 € HT (soit 14 400,00 € TTC) correspondant à un forfait de rémunération provisoire qui sera revu en fonction de l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, arrêté à l'issue de la phase Avant-Projet Détaillé (APD), le taux de rémunération définitif étant de 12,00 %.

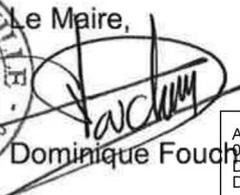
**ARTICLE DEUX** : de signer l'acte d'engagement lié à ce marché ainsi que les pièces annexes.

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,

FAIT A TOURNEFEUILLE,  
Le 28 février 2023

  
Le Maire,  
  
Dominique Foucher

Accusé de réception en préfecture  
N°213105570-20230228-D23-017-CC  
Date de télétransmission : 07/03/2023  
Date de réception préfecture : 07/03/2023